

ETAT DE VAUD

Département des travaux publics, de l'aménagement et des transports
Service des eaux et de la protection de l'environnement

COMMUNE DE RANCES

PLAN DE DELIMITATION ET REGLEMENT D'APPLICATION DES ZONES DE PROTECTION S I - S II - S III DE LA SOURCE DE MONTJUVIS, PROPRIETE DE LA COMMUNE DE RANCES

REGLEMENT D'APPLICATION

Bureau technique
DAENZER & TILLEU ing.géom.off
PECOUD tech.gc.SA
1350 ORBE

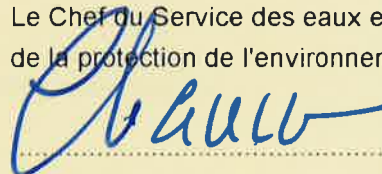
Juin 1994

Pierre BLANC
Géologue Dr.ès sciences
1052 LE MONT-SUR-LAUSANNE

Le Chef du Département:

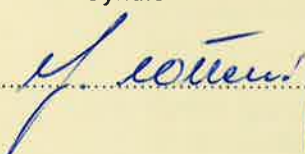


Le Chef du Service des eaux et
de la protection de l'environnement:



Mise à l'enquête au greffe municipal du 29 juillet au 27 août 1994
L'attestent au nom de la Municipalité:

Le Syndic



Le Secrétaire:



Adopté par le Conseil d'Etat du canton de Vaud,
Lausanne, le 2 NOV. 1994
l'attestent

Le Président:



Le Chancelier:



ETAT DE VAUD

Département des travaux publics, de l'aménagement et des transports
Service des eaux et de la protection de l'environnement

COMMUNE DE RANCES

PLAN DE DELIMITATION ET REGLEMENT D'APPLICATION DES ZONES DE PROTECTION S I - S II - S III DE LA SOURCE DE MONTJUVIS, PROPRIETE DE LA COMMUNE DE RANCES

PLAN DE SITUATION 1:1000

Bureau technique
DAENZER & TILLEU ing. géom. off.
PECOUD tech. gc SA
1350 ORBE

Juin 1994

Pierre BLANC
Géologue, Dr. ès sciences
1052 LE MONT-SUR-LAUSANNE

Le Chef du Département:

Le Chef du Service des eaux et
de la protection de l'environnement:

Mise à l'enquête au greffe municipal du 29 juillet au 27 août 1994
L'attestent au nom de la Municipalité

Le Syndic

Le Secrétaire



Adopté par le Conseil d'Etat du canton de Vaud,
Lausanne, le 2 NOV. 1994
l'attestent

Le Président:

Le Chancelier:

